

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-Verbal n°2

Mardi 18 octobre 2022 – 17h15

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 16

Quorum : 12

Nom et prénom du président de séance : DERDAZI Fahima

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : SAINT-JULIEN Anne

Liste et qualité des membres présents :

<p>Membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none">- M^{me} DERDAZI Fahima – Présidente- M. SKRZYPCZAK Guillaume – Adjoint Gestionnaire <p>Représentants du Conseil Départemental de l'Allier :</p> <ul style="list-style-type: none">- M^{me} SAINT-JULIEN Anne – Conseillère Départementale <p>* Représentants du S.I.E.S.S. de Montmarault :</p> <ul style="list-style-type: none">- M^{me} MARGOT Isabelle – Titulaire <p>Représentants élus des Personnels Administratifs, Sociaux et de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. BIDEZ David – Titulaire <p>Représentants élus des personnels d'Enseignement, de Direction, d'Éducation, de Surveillance, d'Assistance Éducative ou Pédagogique et de Documentation :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. BADUEL Sébastien – Titulaire- M^{me} DEMAZURE Céline – Titulaire	<ul style="list-style-type: none">- M^{me} KALLA Marjorie – Titulaire- M^{me} FURET Valérie – Suppléante <p>Représentants élus des Parents d'Élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. CHEYROUX Alexandre – Titulaire- M^{me} LENTÉ Séverine – Titulaire- M^{me} MADET Stéphanie – Titulaire- M^{me} REGRAIN Laëtitia – Titulaire- M. PINEAU Yannick – Titulaire- M^{me} LEENAERTS Wendy - Titulaire <p>Représentants élus des Élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. REGRAIN Arthur - Titulaire
--	---

* Membre sans voix délibérative (Art. R421-16 du Code de l'Éducation)

Liste des membres excusés :

M. RIBOULET Claude – Représentant du Conseil Départemental de l'Allier
M^{me} COLLIN Solène – Représentante de la Commune de Montmarault
M^{me} JOSSELIN Sylvie – Représentante élue des Personnels Administratifs, Sociaux et de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service
M. COULON Alexandre
M^{me} VAST Karine
M^{me} NORE Aurore
M^{me} MALAVAL Mathilde
M^{me} CONSTANT Chantal
M^{lle} DEKAJ Diona – Représentante élue des Élèves
M. BAILLET Johan – Représentant élu des Élèves
M^{lle} LASSUDRIE-LEROY Mona – Représentante élue des Élèves

Représentants élus des Personnels d'Enseignement, d'Éducation, de Surveillance, d'Assistance Éducative ou Pédagogique et de Documentation

ORDRE DU JOUR

- I) **DOMAINE DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT**
 1. Désignation secrétaire de séance
 2. Approbation du dernier compte-rendu
 3. Installation du CA et de ses commissions
 4. Bilan de la rentrée 2022 et perspectives de l'année scolaire
 5. Passation de conventions, contrats, marchés

- II) **DOMAINE DE L'ACTION ÉDUCATRICE**
 6. Rapport sur le fonctionnement du collège du Chef d'Établissement à l'Inspection Académique

La Secrétaire de séance,



Anne SAINT-JULIEN

La Présidente de séance,



La Présidente,
F. Dardazi

Fahima DERDAZI

I) DOMAINE DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

1. Désignation secrétaire de séance

Après avoir présenté les excuses des membres absents et le quorum étant atteint, Madame La Principale propose de désigner un secrétaire de séance.

Anne SAINT-JULIEN ayant accepté cette charge, elle recueille l'unanimité des suffrages de l'assemblée.

2. Approbation du dernier compte-rendu :

Madame La Principale demande aux membres s'ils approuvent le compte rendu du dernier CA du 27 septembre 2022.

Résultat du vote

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

Acte n°7

3. Installation du Conseil d'Administration et de ses commissions :

Madame la Principale donne la composition et installe le Conseil d'administration.

ADMINISTRATION :

M^{me} DERDAZI Fahima, Principale
M. SKRZYPCZAK-BERNARD Guillaume, Adjoint gestionnaire

REPRESENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER :

Titulaire : M^{me} SAINT JULIEN Anne
Titulaire : M. RIBOULET Claude

REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE MONTMARAUULT :

Titulaire : M^{me} COLLIN Solène Suppléant : M^{me} SOUILLAT Laëtitia

REPRESENTANT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL (sans voix délibérative) :

Titulaire : M^{me} MARGOT Isabelle Suppléant : M^{me} LETORT Céline

PERSONNALITES QUALIFIEES :

Désignée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale :
M^{me} JEUDY Isabelle
Désignée par le Conseil Départemental :
M. VALETTE Bernard

REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS :

Personnels Administratifs, Sociaux et de Santé, Techniques, Ouvriers et de Santé :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. BIDET David	
M ^{me} JOSSELIN Sylvie	

Personnels d'Enseignement, de Direction, d'Education, de Surveillance, d'Assistance Educative ou Pédagogique et de Documentation :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. BADUEL Sébastien	M ^{me} NORE Aurore
M. COULON Alexandre	M ^{me} FURET Valérie
M. NARD Pierre	M. BRUHIER Fabien
M ^{me} VAST Karine	M ^{me} MALAVAL Mathilde
M ^{me} DEMAZURE Céline	M ^{me} VERNAY Fanny
M ^{me} KALLA Marjorie	M ^{me} CONSTANT Chantal

REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. CHEYROUX Alexandre	M ^{me} LOUSTAU Aurélie
M ^{me} LENTÉ Séverine	M ^{me} PERNIER Géraldine
M ^{me} MADET Stéphanie	M ^{me} CHAMBENOIT Clotilde
M ^{me} REGRAIN Laëtitia	M ^{me} PEAugER Céline
M. PINEAU Yannick	M ^{me} PETIT Sandra
M ^{me} LEENAERTS Wendy	

REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. REGRAIN Arthur	M. BAILLET Johan
M ^{lle} DEKAJ Diona	M ^{lle} LASSUDRIE-LEROY Mona

Elle attire également l'attention de l'ensemble des membres sur l'importance du respect du quorum et rappelle que ce sont les titulaires qui doivent s'adresser à leurs suppléants pour les remplacer.

Suite aux différents votes dans chaque collège (représentants des personnels, représentants des parents et des élèves), Madame La Principale installe les différentes commissions et explique leur rôle :

a) Installation du Conseil de Discipline

- M^{me} DERDAZI Fahima, Principale, Présidente du Conseil
- M. SKRZYPCZAK Guillaume, Adjoint Gestionnaire
- 5 Représentants des Personnels
dont 4 au titre des Personnels d'Enseignement, de Direction, d'Education, de Surveillance, d'Assistance Educative ou Pédagogique et de Documentation :

- M. NARD Pierre (*Titulaire*) – M^{me} FURET Valérie (*Suppléante*)
- M^{me} NORE Aurore (*Titulaire*) – M. COULON Alexandre (*Suppléant*)
- M^{me} DEMAZURE Céline (*Titulaire*) – M^{me} MALAVAL Mathilde (*Suppléante*)
- M. BADUEL Sébastien (*Titulaire*) – M^{me} VAST Karine (*Suppléante*)

dont 1 au titre des Personnels Administratifs, Sociaux et de Santé, Techniques, Ouvriers et de Santé :

- M. BIDET David (*Titulaire*) – M^{me} JOSSELIN Sylvie (*Suppléante*)
- 3 Représentants des Parents d'Elèves
 - M. CHEYROUX Alexandre (*Titulaire*) – M^{me} LOUSTAU Amélie (*Suppléante*)
 - M. PINEAU Yannick (*Titulaire*) – M^{me} MADET Stéphanie (*Suppléante*)
 - M^{me} LENTÉ Séverine (*Titulaire*) – M^{me} REGRAIN Laëtitia (*Suppléante*)
- 2 Représentants des Elèves
 - M. REGRAIN Arthur (*Titulaire*) – M. BAILLET Johann (*Suppléant*)
 - M^{lle} DEKAJ Diona (*Titulaire*) – M^{lle} LASSUDRIE-LEROY Mona (*Suppléante*)

b) Installation de la Commission Éducative

Suite au Décret n°2011-728 du 24 juin 2011 relatif à la discipline dans les établissements d'enseignement du second degré, cette commission ne peut être opérationnelle que si le Conseil d'Administration en a au préalable arrêté la composition, et le règlement intérieur de l'établissement précisé son fonctionnement. Le Chef d'Établissement, qui en assure la présidence, désigne les membres :

- M^{me} DERDAZI Fahima, Principale, Présidente du Conseil
- M. SKRZYPCZAK Guillaume, Adjoint Gestionnaire

- 3 Représentants des Personnels

dont 2 au titre des Personnels d'Enseignement, de Direction, d'Education, de Surveillance, d'Assistance Educative ou Pédagogique et de Documentation :

- M. COULON Alexandre (Titulaire) – M^{me} DEMAZURE Céline (Suppléante)
- M^{me} KALLA Marjorie (Titulaire) – M^{me} MALAVAL Mathilde (Suppléante)

dont 1 au titre des Personnels Administratifs, Sociaux et de Santé, Techniques, Ouvriers et de Santé :

- M. BIDET David (Titulaire) – M^{me} JOSSELIN Sylvie (Suppléante)

- 1 Représentant des Parents d'Élèves

- M. PINEAU Yannick (Titulaire) – M^{me} PEAUGER Céline (Suppléante)

c) Installation du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.)

Madame la Principale rappelle au conseil les finalités du CESC, notamment son rôle dans les Parcours Santé et Citoyen, et précise que, outre les membres désignés lors de sa constitution, le CESC peut être ouvert à d'autres personnes selon les thèmes retenus.

- M^{me} DERDAZI Fahima, Principale, Présidente du Conseil
- M. SKRZYPCZAK Guillaume, Adjoint Gestionnaire
- M^{me} FROGE Bénédicte, Infirmière

- 3 Représentants des Personnels

dont 2 au titre des Personnels d'Enseignement, de Direction, d'Education, de Surveillance, d'Assistance Educative ou Pédagogique et de Documentation :

- M. NARD Pierre (Titulaire) – M^{me} MALAVAL Mathilde (Suppléante)
- M^{me} VAST Karine (Titulaire) – M^{me} CONSTANT Chantal (Suppléante)

dont 1 au titre des Personnels Administratifs, Sociaux et de Santé, Techniques, Ouvriers et de Santé :

- M. BIDET David (Titulaire) – M^{me} JOSSELIN Sylvie (Suppléante)

- 2 Représentant des Parents d'Élèves

- M^{me} LOUSTAU Amélie (Titulaire) – M^{me} PERNIER Géraldine (Suppléante)
- M^{me} MADET Stéphanie (Titulaire) – M^{me} REGRAIN Laëtitia (Suppléante)

- 2 Représentant des Élèves

- M. REGRAIN Arthur (Titulaire) – M. BAILLET Johann (Suppléant)
- M^{lle} DEKAJ Diona (Titulaire) – M^{lle} LASSUDRIE-LEROY Mona (Suppléante)

d) Installation du Conseil de la Vie collégienne (C.V.C.)

En vertu du décret n°2016-1631 du 29 novembre 2016 instituant les conseils de la vie collégienne (C.V.C.) et de la circulaire n°2016-190 du 7 décembre 2016 relative aux attributions, composition et fonctionnement du conseil de vie collégienne, il convient d'installer le Conseil de la Vie collégienne.

Il revient au Conseil d'Administration de fixer, par une délibération, la composition dudit Conseil, les modalités de désignation de ses membres ainsi que les modalités de fonctionnement.

Le C.V.C. constitue une instance de dialogue et d'échanges, qui formule des propositions, notamment sur la mise en œuvre des quatre parcours éducatifs (Avenir, Citoyen, Santé et Artistique).

Madame la Principale propose les modalités de composition et de désignation des membres ci-dessous.

Chaque année, la composition sera la suivante (21 membres en tout) :

- Mme la Principale, Présidente du C.V.C.,
- 2 représentants des Personnels d'Enseignement, de Direction, d'Education, de Surveillance, d'Assistance Educative ou Pédagogique et de Documentation

RNE : 0030035X

- 2 représentants des Parents d'Élèves
- Tous les délégués de classe titulaires (ou leurs suppléants)

Pour les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, ainsi que les représentants des parents d'élèves, à l'installation du nouveau Conseil d'Administration, ils désigneront leurs représentants au sein du C.V.C., à la suite d'un vote interne.

Le C.V.C. se réunira au moins une fois par an, à l'initiative du Principal, qui rendra compte au C.A. des propositions formulées.

Le mandat des membres du C.V.C. couvre une année scolaire.

Madame la Principale soumet au vote la délibération ci-dessus.

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n°9

Les membres du CVC désignés par leurs pairs parmi les membres du C.A. sont donc pour l'année scolaire 2022/2023 :

- Mme DERDAZI Fahima, Principale, Présidente du Conseil de la Vie Collégienne
- Pour les Personnels d'Enseignement, de Direction, d'Education, de Surveillance, d'Assistance Educative ou Pédagogique et de Documentation :
 - M^{me} NORE Aurore (*Titulaire*) – M. BADUEL Sébastien (*Suppléant*)
 - M^{me} VAST Karine (*Titulaire*) – M. COULON Alexandre (*Suppléant*)
- Pour les Parents d'Élèves :
 - M. CHEYROUX Alexandre (*Titulaire*) – M^{me} LEENAERTS Wendy (*Suppléante*)
 - M. PINEAU Yannick (*Titulaire*) – M^{me} LOUSTEAU Amélie (*Suppléante*)

4. Bilan de la rentrée 2022 et perspectives de l'année scolaire

❖ **Effectifs élèves** : **167** (171 en 2021)

			Effectifs à la date du 18 octobre 2022	
			EFFECTIFS	DIVISIONS
6ème	23	45	2	
	22 (5 en ULIS)			
5ème	22	45	2	
	23 (4 en ULIS)			
4ème	22	44	2	
	22 (1 en ULIS)			
3ème	15	33	2	
	18 (1 en ULIS)			
TOTAL	167 (dont 11 en ULIS)		8	

Demi-pensionnaires	Externes	Total
139	28	167
83,23 %	16,77 %	100,00 %

Filles	Garçons	Total
68	99	167
40,72 %	59,28 %	100,00 %

❖ **Mouvement des personnels**

Tous les personnels ont été nommés pour la rentrée.

Les nouveaux arrivés sont :

- M. Stéphane DAILLIE-DERUCHE, enseignant de Technologie ;
- M^{me} Mélanie DAUDÉ, enseignante de Mathématiques ;
- M. Julien GIURIZZATO, enseignant d'Histoire-Géographie ;
- M^{me} Marjorie KALLA, enseignante de Français et de FLE ;
- M^{me} Carla LANEURIE, enseignante d'Anglais ;
- M. Charly RASCLARD, enseignant d'Education Physique et Sportive ;
- M^{me} Béatrice HINDERSCHID arrive sur le poste de seconde de cuisine, occupé précédemment par M^{me} Estelle RAINHA, mutée sur un poste d'agent d'accueil au Collège Jean Rostand de Bellerive s/Allier.

❖ **Travaux**

Le collège a bénéficié de travaux lors des congés scolaires estivaux. Les entreprises ont été mandatées par le Conseil Départemental de l'Allier.

- **Remplacement de la centrale de sécurité incendie par la société INÉO**
- **« Relamping » de l'établissement par l'installation de LED dans tous les locaux par la société CANTI-CÉGÉLEC**

5. Passation de conventions, contrats, marchés

Monsieur SKRZYPCZAK présente, d'une part, les conventions relatives à l'achat de denrées alimentaires.

Suite à l'annonce inattendue en juin dernier de la fin du groupement d'achat de denrées alimentaires du département de l'Allier piloté par le Lycée Paul Constans de Montluçon au 31 décembre 2022, les adhérents du groupement ont dû trouver une solution afin de continuer à bénéficier de prix intéressants pour l'achats de leurs denrées. C'est pour cela que le collège Jeanne Cluzel a pris contact avec les gestionnaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la plateforme REGAL et du Lycée Lafayette de Clermont-Ferrand pour le groupement de services des dômes.

Ces 2 entités proposent, comme le groupement de l'Allier, des offres alloties de denrées alimentaires particulièrement accessibles aux établissements de l'académie. Cela permettra de continuer à bénéficier des tarifs attractifs.

Madame la Principale soumet au vote des membres du Conseil d'Administration, les 2 conventions d'adhésion à ces 2 entités.

RNE : 0030035X

Résultat du vote

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n°10

Monsieur SKRZYPCZAK présente, d'autre part, la délégation du Conseil d'Administration au Chef d'Etablissement pour la passation des marchés.

Cette délégation doit être votée à chaque renouvellement du Conseil d'Administration. Ce dernier donne ainsi l'autorisation au Chef d'Etablissement de signer les marchés c'est-à-dire les bons de commande (tout bon de commande émis dès le premier euro est un marché public). Cette autorisation permet de signer toute commande dans les limites cumulatives des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique d'autre part (215 000 €^{HT} pour les fournitures et services).

Madame la Principale soumet au vote des membres du C.A. cette délibération.

Résultat du vote

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n°8

II) DOMAINE DE L'ACTION ÉDUCATRICE

6. Rapport sur le fonctionnement du collège du Chef d'Etablissement à l'Inspection Académique pour l'année scolaire 2021/2022

Madame la Principale présente le rapport d'activités 2021/2022

❖ Résultats au DNB (Diplôme National du Brevet) :

Candidats	Admis	Refusés
36	30	6
100%	83,33%	16,67%

Mention TB	Mention B	Mention AB	Total
12	7	6	25 (69,44% des admis)

❖ Résultats au CFG (certificat de formation générale)

4 élèves du dispositif ULIS ont passé le CFG
Taux de réussite : 100,00 %

❖ **Résultats DELF (Diplôme d'Enseignement en Langue Française)**

2 élèves du dispositif UPE2A ont passé le DELF

Taux de réussite : 100,00 %

❖ **Résultats de l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière)**

- ASSR 1 (fin de 5^{ème}) : **100,00 % de réussite**
- ASSR 2 (fin de 3^{ème}) : **100,00 % de réussite**

❖ **Résultat d'orientation post 3^{ème} :**

2 ^{nde} Générale et Technologique	23	57,50 %
2 ^{nde} Professionnelle	10	25,00 %
CAP	4	10,00 %
Apprentissage	3	7,50 %
Total	40	100,00 %

❖ **Dispositif « Devoirs faits »**

Ce dispositif implique une mission particulière pour un enseignant : celle de coordonnateur.

Dans ce cadre-là, le Collège Jeanne Cluzel peut prétendre à **0,5 IMP pour le référent devoirs faits, soit 625 € par année scolaire. Cette charge échoit à M^{me} KALLA.** Le dispositif a débuté le lundi 19 septembre 2022.

Ces services et ces missions particulières des enseignants ont été redéfinis par les décrets d'août 2014. C'est le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 qui institue une indemnité aux personnels enseignants et d'éducation afin de rémunérer ces missions.

Autre IMP : Le Collège Jeanne Cluzel peut par ailleurs prétendre à **1 IMP pour le référent numérique, soit 1250 € par année scolaire. Cette charge échoit à M. NARD.**

Madame la Principale soumet à l'avis du CA le versement de ces I.M.P. à M. NARD et à M^{me} KALLA.

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n°6

❖ **Chorale**

Encadrée par Mme BESSON. L'effectif n'est pas encore établi, M^{me} BESSON effectuant des séances d'essai depuis le début de l'année (lundi et vendredi durant la pause méridienne).

❖ **Association Sportive**

L'Association Sportive est assurée les mercredis après-midi par M. COULON et M. RASCLARD, enseignants d'E.P.S.

❖ **Projets en cours et à venir**

A ce jour, plusieurs projets sont encore à l'étude.
Ne sont présentés au CA de ce jour que les projets finalisés.

Cette année, le collège s'engage dans le programme anti harcèlement « PHARE »

C'est un programme national qui permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves. Tous les établissements de France sont concernés. Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges. Un équipe ressource a été constituée par la Principale et les membres de la Vie Scolaire. Un protocole sera écrit et présenté au CA cette année ou l'année prochaine.

Les AED ont ainsi toute légitimité pour intervenir auprès des élèves quelque-soit le stade du harcèlement (en prévention ou en traitement d'une situation).

Les actions déjà mises en place et celles à venir :

- **15 et 16 septembre 2022** : Participation des élèves de 5^{ème} et 4^{ème} au Numérique Tour à l'espace Claude Capdevielle de Montmarault ;
- **21 septembre 2022** : Intervention du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Allier) auprès des élèves de 3^{ème} sur le thème du cyber-harcèlement et des réseaux sociaux ;
- **14 octobre 2022** : L'intervention des gendarmes auprès des 6^{ème} et 5^{ème} a été annulée pour des raisons budgétaires. M^{me} VAST a pris en charge les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} pour une intervention-débat autour de l'intimidation et du cyber- harcèlement ;
- **Du 07 au 11 novembre 2022** : Semaine de lutte contre le harcèlement (Journée nationale de lutte contre le harcèlement le 10 novembre 2022) (cf. document)
- Les 4^{ème} auront une intervention sur le cyber-harcèlement et les réseaux sociaux ainsi que sur l'égalité garçons-filles avant la fin de l'année par le CIDFF
- Le Centre Social de Villefranche interviendra en novembre auprès des élèves de tous les niveaux autour de la notion d'intimidation et l'échelle des relations sociales.
- **6^{ème} et dispositif ULIS** : Découverte de la langue et de la culture allemandes à travers des expositions, des ateliers de cuisine et de pâtisserie, des festivités. Les élèves sont encadrés par M^{me} ROCHE-PICHONNAT, professeur d'allemand et M^{me} CONSTANT, professeuse coordonnatrice de l'ULIS.
- **4^{ème}** :
 - ❖ **Actuellement (17 et 18 octobre 2022)** : Séjour Volcans à Chambon s/Lac (*Visite du Volcan de Lemptegy, ascension du Puy-De-Dôme et randonnée dans la Vallée de Chaudefour. Hébergement situé au bord du Lac Chambon*)
 - ❖ **Cordées de la réussite** : En partenariat avec le Département Management de la Logistique et des Transports de l'I.U.T. Clermont-Auvergne, situé sur le site de Montluçon. Les élèves sont encadrés par M. GIURIZZATO. L'objectif est de faire découvrir les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés. Le **29 septembre 2022**, ils ont notamment pu visiter l'ISIMA (Institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leurs Applications), grande école d'ingénieurs en informatique.
 - ❖ **A partir du 17 novembre 2022** : Collège au cinéma
- **Dispositif ULIS** :
 - ❖ **27 au 29 septembre 2022** : Séjour à Paris (*Visite de l'Assemblée Nationale, visite sur bateau-mouche, spectacle « Le Roi Lion » au Théâtre Mogador...*)
 - ❖ **18 octobre 2022 après-midi** : Festival des arts différenciés « 100 Artifices » à Montluçon (*spectacles, expositions, ateliers, conférences... ayant pour objectif de changer le regard autour du handicap mental*)
- **Pour tous les élèves** :
 - ❖ **Vendredi 11 novembre 2022** : Les élèves participeront à la commémoration du 103^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918 qui se déroulera à Montmarault. Ils seront encadrés par M^{me} BESSON, leur professeur de musique.

Madame la Principale donne la parole à Madame SAINT-JULIEN, conseillère départementale.

M^{me} SAINT-JULIEN présente aux membres du C.A. les modifications relatives à l'attribution des Aides Pédagogiques aux Collèges (APC) – qui seront votées à l'assemblée départementale fin octobre – à compter de l'année 2023.

De nouveaux critères seront instaurés, notamment un **indice d'éloignement** basé sur :

- ❖ le **profil de la population de l'établissement** (distance maison/collège...);
- ❖ l'**offre de formation** (dispositif ULIS, UPE2A, SEGPA...);
- ❖ la **distance entre l'établissement et les sites et lieux culturels**.

Une condition s'imposera désormais à l'utilisation de cette aide :

- ❖ **1/3 de l'enveloppe** devra être affectée aux sorties **uniquement vers des sites bourbonnais**
- ❖ **2/3 de l'enveloppe** devra être affectée aux sorties **vers des sites bourbonnais et non bourbonnais**

De plus, le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement sera également modifié. Le dispositif évoluera de manière à avoir une **péréquation entre les collèges** :

- ❖ Un **plancher de 60 jours** sera fixé, **en-deçà duquel le département augmentera la DGF** ;
- ❖ Un **plafond de 90 jours** sera fixé, **au-delà duquel le département écrêtera la DGF**.

Cela représente un **investissement de 3,8 M€ du Conseil Départemental, soit 1 M€ supplémentaire par rapport à 2022**.

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} la Principale lève la séance à 19h05.